

Le Professeur de Cours d'Accordéon Diatonique, Vincent Lelièvre est salarié de l'Association. Ses Cours sont dispensés à Gétigné 44190, au siège de l'Association, 71 bis le Pas Nantais ou Promenade Jeanne Favreau les mardis et mercredis, l'après midi et en soirée.

D'autres le sont les lundis et les jeudis à Nantes à la Maison des Associations, 80 rue de Port-Boyer, sur des créneaux proposés entre 14h et 22h, ou réduit entre 15h et 21h selon le nombre d'inscrit.

Le Cours est semi-collectif mais personnalisé, d'une heure, à deux ou trois élèves (sur le même créneau horaire) Les dates des jours de cours de l'année, 30 dates, sont donnés à chaque membre au moment de l'inscription.

Ce planning, défini en fonction de l'accès aux salles, devra être conservé et disponible à chacun pour qu'il soit consulté régulièrement. Il est conseillé de noter aussi ces dates sur Agenda.

Il peut arriver qu'un cours déborde sur le créneau suivant. Nous nous efforcerons de compenser ce temps perdu en décalant les autres cours de la journée.

La date d'inscription et l'antériorité de l'élève déterminent la priorité pour l'attribution des créneaux de cours et pour l'activité de l'Atelier de pratique collective des « Boutonneux » qui est limité à 24 places.

L'accès à l'Atelier est exclusivement réservé aux élèves qui prennent des cours (Voir le règlement de l'atelier)

Il sera demandé à chacun de prévenir le plus tôt possible pour toute absence au cours.

Les cours manqués par l'élève n'ont aucune obligation de remboursement, d'avoir ou de remplacement.

Toutefois à l'appréciation du Bureau et pour des raisons majeures celui ci peut en décider autrement. Ainsi par exemple pour raison de maternité les cours manqués sont reportés sur la saison suivante.

Les cours manqués par le professeur pour raison de santé (avec arrêt de travail) n'ont pas obligation d'être remboursés, ni remplacés. Ce sera à son appréciation s'il propose des cours de remplacement.

Les cours manqués pour d'autres raisons majeures (fermetures des salles par exemple) et qui ne sont pas de la responsabilité de l'Association n'auront pas obligation de remboursement, d'avoir ou de remplacement.

Il est toujours possible à l'élève de faire des échanges de créneaux ou de lieux avec d'autres, mais avec l'accord du professeur. Celui ci peut même organiser ces échanges en fonction des absents s'il le souhaite.

Pour des raisons pratiques l'Association n'accepte pas les virements bancaires échelonnés.

Le paiement sera effectué avec 3 chèques remis dès l'inscription et encaissés en octobre, janvier, et avril.

Ces 3 chèques, ce règlement complété et signé, avec sa fiche d'inscription attenante, tous ces documents remis à l'Association valident l'inscription et l'engagement pour l'année.

Un désistement ultérieur au délai légal de sept jours n'autorisera aucun remboursement, sauf pour des raisons majeures qui pourront alors être prises en compte à l'appréciation du bureau.

En signant ce règlement les inscrits autorisent l'utilisation de leur image (photos ou vidéos) sur le site Web de l'association et dans la presse. Cette clause peut être valable jusqu'à cinq années après la signature.

Outre votre téléphone nous vous demandons de **consulter votre messagerie très régulièrement et de répondre au plus vite.**

Ce règlement vous est remis à l'inscription en deux exemplaires : L'un que vous conservez et consultez en cas de litige, l'autre que vous nous remettrez daté et signé.

Pour le Bureau, Catherine Weber, Présidente.

Nom de l'inscrit :

Signature précédé de la mention « lu et approuvé »

Date de l'inscription :

.....

TARIF DES INSCRIPTIONS ANNEE 2021/ 2022

-Le tarif des 30 cours pour les élèves est de **560€** (total)

Soit 18€ le cours + 20€ d'adhésion ...(détail)

C'est le tarif pour une inscription en cours d'année au prorata du nombre de cours restants .

Les inscriptions pour 15 cours tous les 15 jours ne sont pas autorisés, à l'exception de ceux qui en bénéficiaient depuis plusieurs années déjà, ou aussi pour des raisons exceptionnelles validées par le bureau.

-Le tarif des 15 cours est de 400€ adhésion incluse, ou au prorata du nombre de cours pris, si raisons exceptionnelles.

-Possibilité de cours individuel ponctuels d'une heure au tarif de 25€ en fonction de la disponibilité

-Forfait annuel de l'Atelier de pratique collective « Les Boutonneux » : **60€** (nombre limité à 24 personnes)

Soufflerie Cluricaunic fiche d'inscription Cours Accordéon Diatonique 2021 /2022

- Le lieu des cours, jours et horaires sont : (ou souhait)

-Je soussigné(e) Monsieur ou Madame.....

- adresse.....

- courriel téléphone..... portable

- profession (ou profession antérieure si retraité) :

m'inscris au cours d'accordéon Diatonique de l'association Soufflerie Cluricaunic.

- Nombre de cours au tarif de €

- Atelier de pratique collective : €

TOTAL

J'ai bien pris connaissance des tarifs et des conditions d'inscription.

DateSignature précédée de la mention « lu et approuvé »

La présidente, Catherine Weber